



NOS SOLUTIONS FISCALES
sur vos revenus 2025



OPTIMISEZ VOTRE FISCALITÉ 2025

La fin d'année approche, et c'est le moment idéal pour réfléchir à votre stratégie fiscale.

Chez CPI Patrimoine, nous vous proposons des solutions d'investissement adaptées à votre situation afin d'optimiser la fiscalité de vos revenus d'activité soumis à l'impôt sur le revenu en 2025.

En tenant compte de vos revenus et de votre patrimoine, nous analysons votre situation fiscale et identifions les leviers les plus pertinents pour alléger votre imposition tout en donnant du sens à vos investissements.

Votre conseiller, accompagné de notre équipe d'ingénierie patrimoniale, vous accompagne pour comprendre chaque solution et en mesurer les avantages comme les limites.

Notre approche

L'objectif n'est pas de réduire l'impôt à tout prix ou dans la précipitation, mais de construire une stratégie réfléchie et cohérente. Chaque investissement doit être envisagé avec discernement, dans une vision globale et durable.

“ CPI Patrimoine vous accompagne dans votre stratégie fiscale 2025 ”

NOS SOLUTIONS 2025

01 Le Plan Épargne Retraite (PER)

02 Le dispositif GIRARDIN

03 Les groupements forestiers et viticoles

04 Le don

01 PLAN ÉPARGNE RETRAITE (PER)

Définition

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) est un produit d'épargne conçu pour vous aider à constituer un capital en vue de votre retraite.

Grâce à votre investissement, vous pouvez bénéficier d'une **déduction des montants versés** sur vos revenus imposables à l'IR.

Offre

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) peut-être souscrit auprès de divers assureurs.

Déduction de vos revenus imposables du montant versé, dans la limite de 10% de vos revenus déclarés ou de 10% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale). Ajouter 15% de la différence entre vos revenus déclarés et le plafond du PASS, pour les TNS.

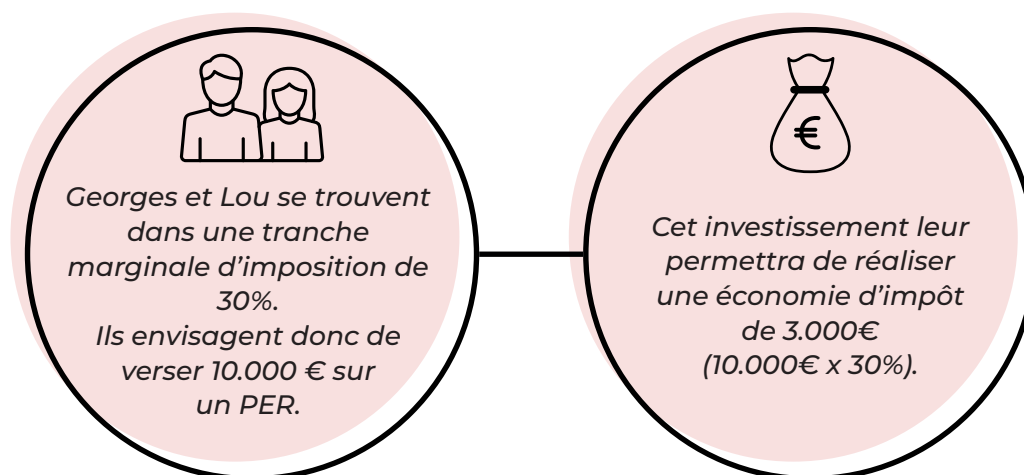
Constituer un capital pour la retraite.

Profiter d'une vaste gamme d'options financières.

Possibilité de sortie à la retraite ou lors de l'achat d'une résidence principale.



Illustration



↳ Avec l'offre financière de CPI, ils auront l'opportunité d'investir dans des solutions d'investissement personnalisable.

02 LE DISPOSITIF GIRARDIN

Définition

Le dispositif « Girardin industriel » vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu en effectuant un investissement visant à soutenir les entreprises des départements d'Outre-Mer.

En tant qu'investisseur, vous investissez au capital d'une société en nom collectif (SNC) chargée de financer un projet industriel.

Offre

Le dispositif GIRARDIN peut-être souscrit auprès de divers opérateurs.

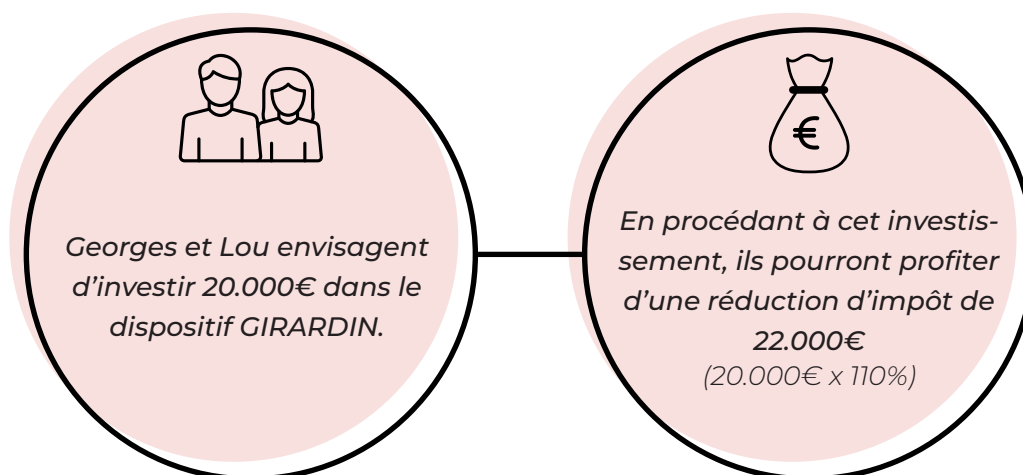


Réduction d'impôt sur le revenu allant de 110 à 115% du montant investi selon les projets*

Sécurisation de la structure sur l'offre CPI :

- Clause de limitation de recours
- Garantie de bonne fin financière et fiscale
- Assurance responsabilité civile «parapluie»

Illustration



* Pour rappel, le plafonnement des niches fiscales est de 18 000€ pour les investissements Outre-Mer.

03 LES GROUPEMENTS FORESTIERS / VITICOLES

Définition

Ces regroupements sont des sociétés civiles qui vous offrent la possibilité d'investir dans **des projets d'acquisition, d'entretien et/ou d'aménagement de forêts, de bois ou de terrains viticoles.**

En investissant, vous profitez d'une **réduction d'impôt sur le revenu.**

Offre

La **responsabilité de la gestion** de ces groupements est attribuée à un gérant, en l'occurrence **France Valley.**

Réduction d'impôt sur le revenu de 18% à 25%

Sous réserve d'un blocage minimal de 5 à 7 ans, et avec une souscription annuelle maximale de 50.000€ pour les célibataires et de 100.000€ pour les couples*.

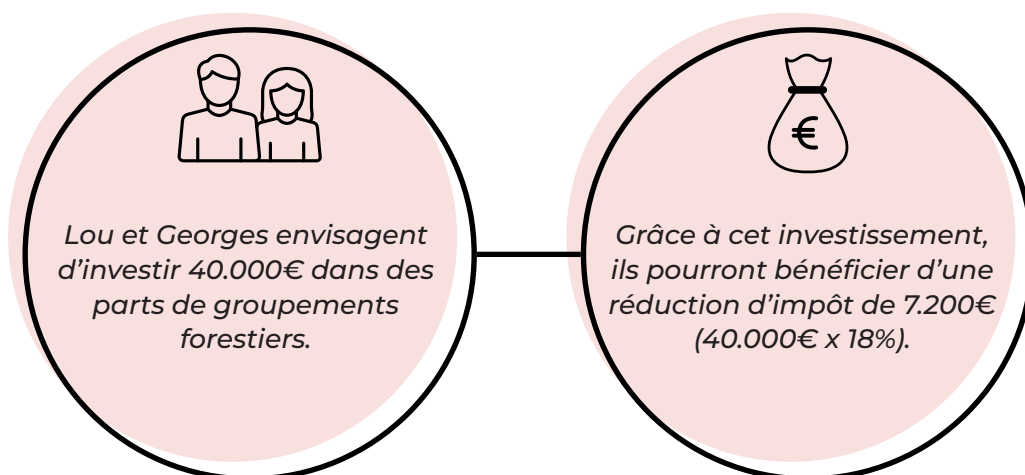
Exonération totale de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) sans limite de montant.

Exonération de 75% des droits de transmission à titre **gratuit**, lors de donations ou de successions (sans plafond).



➔ **Objectif de gestion :**
performance d'environ **2,5% par an**, en moyenne, sur 10 ans.

Illustration



* Cette réduction est soumise au plafonnement global des niches fiscales de 10.000€

04 LE DON

Quel bénéfice ?

Les contributions destinées aux associations permettent de bénéficier d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 %** pour les organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique, et **de 75 %** pour les organismes d'aide aux personnes en difficulté, le tout dans la limite **de 20 %** du revenu imposable.

Quels organismes ?

Les organismes pouvant recevoir votre don doivent :

- Avoir une finalité non lucrative
- Posséder un objet social et une gestion désintéressée
- Ne pas fonctionner au profit d'un groupe restreint de personnes



i Ces options d'investissement doivent correspondre à votre profil de risque ainsi qu'à votre horizon de placement. L'importance d'un tel investissement dépend aussi de votre situation personnelle et professionnelle.

**VOTRE CONSEILLER EN
GESTION DE PATRIMOINE
EST À VOTRE DISPOSITION
POUR EN DISCUTER...**

@ contact@cpigroupe.com



À PROPOS DU CABINET

CPI a été fondé en 1990 par des experts financiers et immobiliers.

Depuis sa fondation, notre philosophie demeure la même : nous nous engageons à offrir à nos clients un accompagnement sur mesure et des conseils avisés pour les guider dans leurs choix relatifs à leur patrimoine.

2 ADRESSES

📍 Saint-Malo

24 avenue de Moka
35400 Saint-Malo

☎ 02 99 56 21 21

📍 Rennes

6 Les Balus
35760 Saint-Grégoire

☎ 02 99 30 10 33

